



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées

31450 ODARS

Téléphone 05.62.71.71.40

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-02

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Mercredi 23 février à 20h30

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A ODARS, le 18 février 2022

Le Maire, **Patrice Arséguel**

Le lien de visio-conférence pour les personnes qui ne peuvent pas participer en présentiel et pour le public :

Zoom : <https://us02web.zoom.us/j/84341387976>

ID de réunion : 843 4138 7976

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de séance du 26/01/2022
- Approbation du compte de gestion du budget communal 2021
- Approbation du compte administratif du budget communal 2021
- Affectation du résultat : utilisation de l'excédent de fonctionnement
- Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétences en technique (espaces verts)
- Achat mutualisé d'un broyeur

DROIT DE PRÉEMPTION

INFORMATION

- Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subvention publique
- Permanence des élections présidentielles



MAIRIE D'ODARS

16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS
Téléphone 05.62.71.71.40

Séance n°2022-02

Paraphe :

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ODARS
Séance du 23 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 23 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie et en visioconférence sous la présidence de Patrice ARSÉGUEL, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 18 février 2022

PRÉSENTS :

ARSÉGUEL Patrice, BRETHOUS Jacques, COUJOU DELABIE Marie-Ange, JOURNOU Mathieu, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée, LUVISUTTO Alain, FAURE Cécile, HAMON Yann, JULIEN-DELANNOY Martine, BERTHELOT Béatrice

ABSENTS EXCUSES :

CLARET Laurie donne procuration à ARSÉGUEL Patrice
DECROIX Jacques donne procuration à SORIANO Timothée

ABSENTS :

MERLE Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :

SORIANO Timothée est désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au secrétaire de la séance du 26/01/2022, Madame SCIE Lydie, de donner lecture du procès-verbal de la séance.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des points à l'ordre du jour.
Il informe le conseil municipal de la nécessité de voter le compte de gestion 2021.

2022 02 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2021 au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les décisions modificatives et les différentes pièces se rattachant à l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir entendu et approuvé que le compte de gestion 2021 laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 224 253.42 euros
- un excédent d'investissement de 110 694.67 euros,
- soit un résultat de l'exercice de 334 948.09 euros
- un résultat de clôture de 316 113.72 euros en investissement
- un résultat de clôture de 882 193.42 euros en fonctionnement
- un résultat de l'exercice 2021 de 1 198 307.14 euros

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de membres : En Exercice :14 Présents : 11 Votants :13

Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit voter l'approbation du compte administratif 2021.

2022-02-02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2021:

Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques BRETHOUS, et quitte la salle.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui laisse apparaître au 31 décembre 2021 :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de 224 253.42 €
- En section d'investissement : - un excédent de clôture de 110 694.67 €
- des Restes à Réaliser sur dépenses d'investissement de 271 643.05 €,

Monsieur Jacques BRETHOUS précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2021,
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser,
- d'arrêter les résultats tels que présentés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021, hors de la présence de Monsieur le Maire.

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de délibérer sur la mise en place d'un guichet unique et de l'utilisation de l'outil informatique en urbanisme.

Nombre de membres : En Exercice :14 Présents : 10 Votants :12

Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Lors de son exposé, M BRETHOUS a donné plusieurs chiffres pour l'année 2021 :

RÉSULTATS BRUTS 2021	
FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	558 293.10 €
Total recettes	782 546.52 €
DIFFÉRENCE	224 253.42 €
INVESTISSEMENT	
Total dépenses	122 058.54 €
Total recettes	232 753.21 €
DIFFÉRENCE	110 694.67 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	334 948.09 €
RÉSULTATS REPORTES 2020	
FONCTIONNEMENT	
002 Excédents	657 940.00 €
INVESTISSEMENT	
001 Solde d'exécution d'investissement	205 419.05 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	62 013.79 €
RÉSULTAT CUMULE	
FONCTIONNEMENT	882 193.42 €
INVESTISSEMENT	316 113.72 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 198 307.14 €
RESTES A RÉALISER	271 643.05 €
CLÔTURE NETTE	926 664.09 €

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer l'affectation du résultat et l'utilisation de l'excédent de fonctionnement.

2022-02-03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT : UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Après l'adoption par le conseil municipal du compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire indique que ce compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 882 193.42 euros (et qu'il convient de délibérer sur l'utilisation de cet excédent 2021. L'affectation globale est de 882 193.42 €.

Il propose d'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant
 - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de 0. €
- Le surplus d'un montant de 882 193.42 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté
 - sur la ligne budgétaire 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2022, la somme de 0 €
- de conserver le solde soit 882 193.42 € en excédent de fonctionnement.

Nombre de membres : En Exercice :14 Présents : 11 Votants :13

Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut délibérer sur le renouvellement d'un poste pour le service technique qui arrive à terme.

2022-03-04 : RENOUELEMENT D'UN POSTE POUR LE SERVICE TECHNIQUE ESPACES VERTS EN CONTRAT AIDE PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES CAE/CUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétence de l'adjoint technique polyvalent qui est chargé de l'entretien des espaces verts, des locaux et des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose de renouveler cet agent 25 heures par semaine, rémunérées selon le montant du SMIC en vigueur et cela pour une durée de 12 mois. Le contrat doit débiter le 22/03/2022.

Il précise que dans le cadre de ce type de contrat, l'employeur perçoit pendant la durée du contrat, une aide financière basé sur un pourcentage du SMIC (40%) sur une base de 20h. L'employeur est également exonéré de certaines taxes ou cotisations sociales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cet adjoint d'animation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le poste d'adjoint technique espaces verts polyvalent en PEC CAE/CUI, sur une base de 25h par semaine, pour une durée de 12 mois, rémunérées selon le montant du Smic en vigueur,

- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à ce recrutement et à signer toutes pièces utiles en cette affaire.

-

Nombre de membres : En Exercice :14 Présents : 11 Votants :13

Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut prendre une nouvelle délibération pour l'achat et l'utilisation partagée d'un broyeur de végétaux.

**2022-02-05 ACHAT ET UTILISATION PARTAGÉE D'UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX
ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021-06-04 DU 30 JUIN 2021**

Afin de répondre aux besoins de réduction de volume des résidus d'élagages et de les valoriser, les communes de Belberaud, Fourquevaux, Labastide-Beauvoir, Montlaur et Odars ont décidé de s'associer pour acquérir, à frais partagés, un broyeur de végétaux.

Cet équipement sera acquis en pleine propriété par la commune de Labastide-Beauvoir, porteuse du projet. Le prix TTC sera de l'ordre de 25 000 € TTC.

Elle financera l'achat du broyeur sur son budget, récupèrera la subvention de la Région et du Conseil Départemental 31 ainsi que le FCTVA puis demandera une participation des 4 communes participantes à hauteur d'un cinquième pour solder le reste à charge.

Les dépenses de fonctionnement (assurance, entretien, ...) seront prises en charge par la commune de Labastide-Beauvoir puis partagées entre les communes adhérentes sur présentation de justificatifs.

Une convention fixe les modalités d'achat et d'utilisation du broyeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (11 pour, 1 contre (BRETHOUS Jacques), 1 abstention (COUJOU DELABIE Marie-Ange))

- d'approuver le projet présenté sous réserve de modifier l'article 8 de la convention
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet

Des remarques sont faites sur :

- l'entretien qui doit se faire au prorata du nombre d'heures utilisées et cette remarque doit être dans la convention,

- la possibilité aux habitants d'utiliser ce broyeur et donc de proposer un nouveau service,

- de revoir le terme de semaine incompressible,

- de se poser la question de savoir s'il n'est pas plus intéressant pour la commune de l'acheter seule ne bénéficiant des aides de la Région, du Département et de l'ADEME et le remboursement du FCTVA,
- 5 communes c'est beaucoup.

Nombre de membres : En Exercice :14 Présents : 11 Votants :13

Participation : Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 1

INFORMATION

- lecture du contrat d'engagement républicain que vont devoir signer les associations bénéficiant d'une subvention de la commune.
- Assemblée citoyenne du Conseil Départemental 31
- Mise en place d'une commission au Sicoval sur les dépôts sauvages
- Mise en place d'une participation citoyenne pour les jeunes par le Sicoval avec 3 dates
- Permanences des élections
- Retour sur a consultation participative citoyenne le 17/03/2022 à 20h30

La séance est levée à 21h54



MAIRIE D'ODARS

16 ALLÉE DES PYRÉNÉES
31450 ODARS
TÉLÉPHONE 05.62.71.71.40

Feuillet de clôture de la séance n°2022-02 en date du 23 février 2022 à 20h30. **Délibérations prises au cours de la séance n°2022-02 :**

- Délibération n°2022-02-01 : Approbation du compte de gestion 2021
- Délibération n°2022-02-02 : approbation du compte administratif 2021
- Délibération n°2022-02-03 : Affectation du résultat : utilisation de l'excédent de fonctionnement
- Délibération n°2022-02-03 : Renouvellement d'un poste pour le service technique en contrat parcours emploi compétence
-
- Délibération n°2022-02-03 : Achat et utilisation partagée d'un broyeur à végétaux

Étaient présents :

Patrice ARSÉGUEL	
Béatrice BERTHELOT	
Jacques BRETHOUS	
Laurie CLARET	Absente
Marie-Ange COUJOU DELABIE	
Jacques DECROIX	
Cécile FAURE	
Yann HAMON	
Mathieu JOURNOU	
Martine JULIEN-DELANNOY	
Laure MERLE	Absente
Alain LUVISUTTO	
Lydie SCIE-NEGRIN	
Timothée SORIANO	

Le Maire, **Patrice ARSÉGUEL**